



# Le Patrimoine

## de Saint -Médard-en-Jalles

n°  
**52**

janvier 2018

L'association du Patrimoine adresse à toutes et à tous, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Nous vous souhaitons bonne lecture de votre bulletin n°52. N'hésitez pas à venir partager avec nous vos connaissances, vos souvenirs, vos témoignages pour enrichir la mémoire de ce qui fut et qui fait la spécificité de notre commune. Vos remarques ou suggestions seront les bienvenues. Notre local sera dorénavant ouvert (parking place Garaud ou Jean Dupérier) le dernier samedi du mois de 10h à 12h. - Le montant de la cotisation pour 2018 reste inchangé : 15 euros.



### Saint-Médard, le saint de notre commune

Médard naquit en pleine période mérovingienne à Salensy près de Noyon. Il fut ordonné prêtre en 488 par l'évêque de Vermond auquel il a succédé. En 590, il devint évêque et transféra le siège de son évêché à Noyon.

Médard pratiquait la bonté et la solidarité envers les humbles. Nanti d'une éducation religieuse solide, il connut une renommée exceptionnelle dépassant son évêché. On dit qu'il assista en 496 l'évêque Rémi lors du baptême de Clovis.

Médard est l'un des évêques les plus populaires de son

époque et sa vie a donné naissance à de nombreuses légendes. Enfant, il aurait été protégé de la pluie par un aigle déployant ses ailes au-dessus de lui.

La plupart du temps, il est représenté en évêque avec la crosse épiscopale, comme sur la statue de l'église de Saint-Médard-d'Eyrans et sur le vitrail ci-contre, à droite en entrant dans la chapelle Saint-Yves située à gauche de la deuxième nef de notre église.



En rapport avec le culte de la Vierge Marie, on lui doit l'institution de la Rosière qui doit honorer la jeune-fille la plus méritante d'un village. Il semble qu'il soit aussi le patron des cultivateurs.

Le nom de Saint-Médard est porté par 25 communes de France ainsi en Gironde, outre notre localité, nous recensons Saint-Médard-d'Eyrans et Saint-Médard-de-Guizières. Son nom est mêlé aux croyances populaires, intervenant ainsi sur la pluie et le beau temps.

On raconte que lorsque Saint-Médard mourut, une pluie bienfaisante vint humecter la terre que désolait la sécheresse et que cette pluie se renouvela chaque jour durant près de six semaines. Telle serait l'origine de plusieurs dictons :

- « Quand il pleut le jour de la Saint-Médard (8 juin)

Il pleut quarante jours plus tard

A moins que Saint-Barnabé (11 juin)

Ne lui coupe l'herbe sous le pied

Et que Saint-Gervais (19 juin)

Refasse ce que Saint-Médard a fait. »

- « S'il pleut à la Saint-Médard La récolte diminue d'un quart. »

- « Ce que Saint-Médard fait Saint-Barnabé le défait. »

- « Le soleil de Saint-Barnabé A Saint-Médard casse le nez. »

- « Saint-Médard grand pissard,

Fait boire le pauvre comme le richard. »



En 1995, Saint-Médard-sur-Ille, commune de Bretagne, décida de créer « l'association des Saint-Médard de France » avec comme invité d'honneur et parrain Saint-Barnabé, seule commune de France (Côtes-d'Armor) à porter ce nom.



Le premier rassemblement eut lieu en 1997. Cette association compte actuellement plus d'une quinzaine de communes réparties dans toute la France qui, grandes ou petites, assurent ces rencontres amicales. La plus petite, Saint-Médard, dans l'Indre, compte 43 habitants.

A l'occasion du 13ème rassemblement, du 30 mai au 1er juin 2009, ce fut le tour de Saint-Médard-en-Jalles de recevoir ses amis. La fête fut superbe avec un temps magnifiquement ensoleillé... Saint-Barnabé était présent !

Les représentants des communes invitées, en tenues folkloriques de leur région, défilèrent dans des voitures anciennes devant le jury situé sur l'esplanade du Centre culturel. Saint-Médard-en-Jalles clôturait cette parade avec l'ancêtre des véhicules participants, une Citroën B 12 TORPEDO 1926 dans laquelle siégeaient fièrement deux membres de l'association du Patrimoine habillés respectivement en blanchisseuse et en résinier, recueillant des salves d'applaudissements... Souvenir inoubliable. Une fête champêtre clôtura la journée avec des divers stands tenus par des Saint-Médardais exposant surtout des produits régionaux ; le nôtre offrit des parapluies...



Le lendemain, un spectacle était donné dans la grande salle du Centre culturel où le public fut accueilli par le « jazz band » de l'école de musique qui jouait l'air de la chanson interprétée autrefois par les « Frères Jacques », « A la Saint-Médard », chanson emblématique de l'association des Saint-Médard de France :



« À la Saint-Médard mon Dieu qu'il a plu  
 Au coin du boulevard et de la p'tite rue.  
 À la Saint-Médard mon Dieu qu'il a plu  
 Y aurait pas eu d'bar on était fichus !  
 À la Saint-Médard mon Dieu qu'on s'est plu  
 Tous deux au comptoir en buvant un jus  
 À l'abri dans l'bar on s'est tellement plu  
 Qu'on est sorti tard quand il a plus plu. »  
 [...]

« Pour tout arranger il a encore plu  
 La Saint-Barnabé oh ça tant et plus !  
 Pour bien nous sécher au bar on a bu  
 Trois jus arrosés puis on s'est replu.  
 Saint-Truc, Saint-Machin, toujours il pleuvait  
 Dans le bar du coin, au sec on s'aimait.  
 Au bout d'quarante jours quand il a fait beau  
 Notre histoire d'amour est tombée dans l'eau ».

*Dernier article de Hélène Garcia (juin 1934-janvier 2018)*

Bulletin d'adhésion 2018

Le Patrimoine  
 de Saint-Médard-en-Jalles

Coupon à remettre à envoyer à notre trésorier :  
 Richard Piauton 2 allée du Crabey  
 33160 Saint-Médard-en-Jalles

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Montant de la cotisation → 15 €

Informations personnelles

Adresse : \_\_\_\_\_

@ \_\_\_\_\_  
 { \_\_\_\_\_

Ces informations sont facultatives

## Observations adressées à Monsieur le Préfet du département de la Gironde Par les propriétaires les plus imposés de la commune de Saint-Médart-en-Jalles, 1825

Monsieur le Préfet<sup>1</sup>,

« La commune de Saint-Médart-en-Jalle<sup>2</sup> possédait un presbytère des plus agréables, nouvellement bâti, agencé de jardins, pré, bois et charmilles, et attenant à l'église.

Ce local, précieux pour l'objet auquel il était destiné, fut vendu pendant la révolution : il est aujourd'hui la propriété de l'adjoint du Maire de la commune, qui, en fait un lieu de dépôt pour ses récoltes et les objets de son commerce.

Lorsqu'après avoir tout détruit, on sentit la nécessité de reconstruire, on songea au rachat de ce presbytère ; mais le propriétaire ne voulait en céder qu'une partie : le prix en paraissait exorbitant, la commune n'avait d'ailleurs aucun fonds disponibles. Cependant, le 28 juillet 1822, le Conseil municipal en vota l'acquisition pour une somme de dix mille francs.

Plusieurs moyens furent proposés pour en faire le paiement : de ce nombre était l'aliénation d'une partie des communaux ; une forte opposition fut manifestée, on ne résolut rien.

Lorsque le Conseil municipal fut réuni de nouveau, renforcé des dix plus forts imposés, il fut reconnu que la délibération du 28 juillet, prise par le Conseil municipal ordinaire, l'avait été trop légèrement ; [...] et les choses en restèrent là. [...]

Pendant ces débats, le second curé qu'avaient eu les communes de Saint-Médart et Saint-Aubin (réunies pour le spirituel), occupait, comme son prédécesseur, une mauvaise maison, tenue à loyer par la commune. Cette maison, louée à défaut de toute autre, est basse, incommode, et dans un état de dégradation manifeste. [...] Le propriétaire refusait toute espèce de réparations.

[...] Monsieur le Maire conçut le projet d'acheter la maison louée par la commune, qu'avaient habitée les deux curés décédés. [...] On lui représenta vainement que le prix demandé, en le cumulant à celui des réparations, était hors de toute mesure ; que la commune n'avait aucuns fonds disponibles ; que la proposition de vendre la moindre portion des communaux trouverait de nombreux opposants. Il termina la discussion par ces mots souvent répétés : « Achetons toujours, une fois cela fait, il faudra bien que l'on paye. » [...].

Il fallait cependant se procurer des fonds, et la dépense à faire se trouvait atteindre, à peu près, la somme qui avait paru exorbitante pour la première acquisition. [...] Ce fut alors que le Conseil municipal renforcé des plus forts imposés fut réuni [...] Il semblait en effet, naturel de penser que la question devait être soumise au Conseil renforcé. [...]

Il n'en fut point ainsi. M. le Maire déclara au Conseil renforcé que le conseil ordinaire avait voté l'acquisition, que cela était fini et l'acquisition définitive. [...] Le résultat n'était pas douteux ; l'absence des plus forts imposés, remplacés par des résidents choisis, assurait à M. le Maire une majorité factice. Ceux d'entre

nous qui furent témoins de cette singulière délibération, adressèrent le lendemain leur protestation écrite à M. le Préfet de la Gironde. Elle a été placée sous les yeux de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Pendant que cela se passait, Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux [...] avait délégué, pour desservir la commune de Saint-Médart, le vénérable ecclésiastique qu'elle possède aujourd'hui. Cet ecclésiastique reconnu que la maison tenue à loyer par la commune était humide et incommode, il ne put s'y loger. [...] Il fut bientôt informé que la commune de Saint-Aubin, qu'il desservait comme Saint-Médart, avait racheté son ancien presbytère en échange d'un bois communal ; il désira s'y établir, et dès le mois de septembre 1824 il y fut emménagé. Il paraît qu'il s'y trouve au mieux. [...].

(En mars 1825) son Excellence le Ministre de l'Intérieur avait examiné cependant la discussion qui lui était soumise, et elle ordonna une enquête publique. [...] Pourquoi annoncer cette enquête au domicile de M. le Maire, et non pas à la maison commune ? N'est-il pas facile de prévoir, comme cela est arrivé, que ceux qui n'étaient pas de son opinion n'oseraient pas se présenter, ne se sentant pas en état de lutter et de répondre à toutes les objections qu'ils prévoyaient ? [...] Nous primes le parti de nous retirer. Tels sont les faits qui nous conduisent à l'examen des propositions suivantes :

- 1 - Loin qu'il y ait urgence dans l'acquisition d'une cure à Saint-Médart, cette acquisition peut et doit être ajournée jusqu'à ce que la commune ait les moyens de la payer.
- 2 - La commune a des moyens d'acquiescer, sans priver ses habitants des communaux ; il suffit pour cela de bien administrer ses ressources.
- 3 - La proposition de payer une cure au marc le franc des contributions est injuste, vexatoire et contraire aux principes d'une bonne administration et aux intérêts de l'Etat. [...]

La commune possède d'immenses communaux [...] nous consentons à dire, avec les nombreux opposants à l'aliénation, que le parcours des landes communales est utile à la commune.

Au nombre de ces vastes communaux il en est un connu sous le nom de fief de Candale, dont le parcours par les troupeaux est un grave abus, et dont la dévastation par les habitants voisins est un crime.

Ce communal, situé au S.O de la commune est traversé par plusieurs ruisseaux qui vont se jeter dans la rivière de Jalle. Les bords de ces ruisseaux sont susceptibles d'être cultivés en prairie d'une qualité médiocre, en oseraies ou frénrières. Abandonnés à leur état naturel, ils ne produisent presque rien ; les troupeaux de brebis en sont écartés avec soin, quelques vaches y trouvent une pâture peu substantielle, elles y marchent difficilement, et enfoncent à chaque pas. Cette portion du communal de Candale, réservée et affermée au profit de la commune, produirait un revenu certain. Cette possession serait recherchée, à cause de la facilité des irrigations : on peut en évaluer la superficie à 100 et quelques hectares.

L'autre portion du même fief de Candale est en bois-taillis, es-

<sup>1</sup> Charles Lemerrier de Longpré, baron d'Haussez fut préfet de la Gironde entre 1824-1827.  
<sup>2</sup> L'orthographe initiale a été respectée pour tout le texte.



sence de chêne. Sa superficie est de 300 hectares environ : parcourue toute l'année par les troupeaux des environs, elle est dévastée ; les bois rabougris s'élèvent tout au plus d'un mètre au-dessus du terrain, et sont coupés, sans mesure et sans aucune distinction de saison ni d'âge par les malheureux qui ne possèdent rien ; les propriétaires qui n'ont pas de bois trouvent à propos de vendre les leurs pour consommer ceux de la commune ; ou enfin les pillards qui font métier de les transporter pour les vendre à Mérignac, Caudéran et Bordeaux.

Cette coupe irrégulière et continue n'est pas toutefois le plus grand mal qu'éprouve cet immense taillis. Des habitants sans égards et sans ménagements en arrachent les souches, en enlèvent des charretées entières, et personne encore n'a cru devoir mettre un terme à cette horrible dévastation. Cependant ce bois, malgré ces dégâts ne demande, pour se convertir en une belle forêt, qu'un peu de surveillance et de soins. [...]

Ainsi ces deux portions de communaux qui font partie du fief de Candale, réservées, administrées, affermées, engagées pour un emprunt ou vendues si cela plus tard devenait indispensable, sont plus que suffisantes pour donner à la commune de Saint-Médard les moyens de bâtir une cure, une maison commune, une halle dont elle est aussi dépourvue et d'éteindre les charges locales ajoutées chaque année à nos contributions ordinaires.

La négligence de l'administration municipale, à cet égard, doit cesser. [...] Le curé de Saint-Médard et Saint-Aubin est logé convenablement à Saint-Aubin et que dès-lors il n'y a pas de nécessité quant à présent, d'acheter ou de construire une cure à Saint-Médard. Nous demandons que le communal en bois, connu sous le nom de fief de Candale, soit défendu, réservé, affermé, ou vendu si enfin ce dernier moyen devient indispensable ; que la portion de ce communal qui borde les ruisseaux qui le parcourent soit aussi réservée ou affermée ou vendue ; et enfin, que la commune soit autorisée à recevoir le prix des empiètements ou usurpations reconnues ou évidentes et l'administration invitée à n'en pas souffrir de nouvelles. »

Bordeaux, le 12 avril 1825. »

Ont signé : J. Delmestre, P. Carles, Guilhem, G.-J. Durand (membre du conseil municipal), H. Roux, J.-B. Courau (membre du conseil municipal), Chandru (membre du conseil municipal), Lacoste, J. Eyquem, Montignac, Papot, Delille (membre du conseil municipal), V. Lartigau, Laporte (membre du conseil municipal), A. Baquey, Baquey, Turon, Dugay aîné, Dumont, Planté née Geneste, B. Balguerie, Revors (membre du conseil municipal)



De 1911 à 1914, suite à des différends entre le curé et la municipalité, l'église fut fermée ; le curé et le vicaire logèrent dans un immeuble proche de la mairie.

En 1920, Mme Chaumet fit don de l'actuel presbytère, avenue Montaigne.

En 1925, l'ancien presbytère fut mis en vente, sans résultat. Il fut loué à trois locataires.

De nouveau en vente en 1960 le limonadier Bordes, après échange foncier avec la municipalité, en devint propriétaire. L'édifice fut détruit. Deux maisons avec étage et toits de tuiles rouges ont été construites sur l'emplacement du presbytère.

Ce bulletin est édité par le PATRIMOINE  
de ST-MEDARD-EN-JALLES  
Mairie - DACAJ CS 60022  
33167 Saint-Médard-en Jalles  
Responsable de la publication : Arlette CAPDEPUY  
<http://patrimoine.saintmedardasso.fr/>

**IBG** "De la création à la finition pour un meilleur effet de vos compétences"

Confiez-nous toutes vos impressions

57, av. Descartes  
33160 St-Médard-en-Jalles  
Fax 05 56 95 93 84

05 56 05 26 09